

RAID DES DENTELLES 2019

REGLEMENT

1. Equipes :

Sont admises uniquement les équipes de 2 (18 ans minimum, sauf accord de l'organisation) pour le raid aventure

Raid court à partir de 15 ans (attention niveau confirmé seulement) et raid jeune à partir de 11 ans.

Les coureurs en course devront se trouver ensemble tout au long de l'épreuve y compris en course d'orientation.

Le raid famille peut se courir à 3 personnes avec au moins 1 adulte

Epreuve **en autonomie complète**, toute assistance extérieure pendant le raid est interdite.

2. Départ :

Départ de masse

3. Activités pratiquées :

Trail, VTT, et course d'orientation et via cordata pour le raid aventure

4. Chronométrage :

Le chronométrage sport-ident sera utilisé du début à la fin du raid. Chaque balise à une valeur temps qui correspond à la pénalité infligée en cas de non poinçonnage.

5. Classement :

Le classement sera établi pour chacune des catégories : Scratch, mixte et féminine.

Diverses récompenses seront données aux trois premiers de chaque catégorie.

Le raid famille fera l'objet d'un seul classement (1 catégorie)

6. Contrôles horaires :

Pour chaque épreuve du raid, des portes horaires à ne pas dépasser seront définies, au delà desquelles des équipes pourront être détournées du parcours normal.

7. Droits d'engagement :

Les droits d'engagements comprennent :

La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile F.F.C.O,

L'équipement des passages de corde (si besoin), le balisage, les cartes,

Les ravitaillements et repas prévus au présent règlement,

La sécurité sur le parcours,

Un lot de participation pour chacun des membres de l'équipe.

En cas de forfait, ces droits d'engagement seront remboursés sur présentation d'un certificat médical 4 jours avant l'épreuve. Passé ce délai aucun remboursement ne sera possible.

Le tarif est fixé à
50 euros par équipe raid Aventure
40 euros pour le raid court
et 30 euros par équipe raid JEUNE (famille 15 euros par personne)

8. Inscription :

Les formulaires d'inscription disponibles sur le site internet devront être renvoyés au plus tard une semaine avant l'épreuve.

En cas de perte du doigt sport ident un chèque de 40 euros sera demandé

Les équipes pourront utiliser leur sport ident personnel à condition d'avoir annoncé au préalable leur numéro de doigt à l'organisateur. Pour le raid aventure un SI (+50 temps) est nécessaire.

Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités du raid MULTISPORTS de moins d'un an ou la présentation d'une licence FFCO ou FRNM en cours de validité est obligatoire pour s'inscrire à cette épreuve.

9. Assurance :

L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.

10. Sécurité :

Chaque concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Il est seul juge pour prendre le départ et poursuivre ce raid. Cependant les médecins et secouristes de l'organisation se réservent le droit d'interdire à un concurrent de poursuivre l'épreuve. Un maximum de sécurité sera mis en place tout au long du parcours.

Tout abandon devra être signalé au point de contrôle le plus proche.

Sur l'ensemble du parcours emprunté, les concurrents devront respecter : **le code de la route, y compris en présence de signaleurs**. Les coureurs ne sont en aucune façon, prioritaires sur la circulation des véhicules et personnes qu'ils rencontreraient tout au long du parcours. Les signaleurs ne sont positionnés que pour s'assurer du respect du Code de la Route et signaler la présence de la compétition aux promeneurs qu'ils pourraient rencontrer. Tout dépassement ou croisement devra être opéré en toute sécurité et avec courtoisie.

11. Matériel obligatoire :

Par concurrent :

- Casque à coque rigide aux normes CE (porté et attaché sur l'ensemble des sections, sauf précision contraire du carnet de route)
- Gourde ou poche à eau remplie, contenance 1 litre minimum
- Barres énergétiques et ravitaillement
- 4 épingles à nourrice
- Lampe (frontale de préférence) (raid long).
- Coupe vent ou veste imperméable /respirante en fonction des conditions météo.
- Couverture de survie
- VTT en bon état (fourche télescopique vivement conseillée), Kit de réparation.
- Baudrier avec double longe de via ferrata, deux mousquetons autobloquant et mousqueton à vis et descendeur. **Vérification du matériel à l'accueil**
- Bonnet ou buff en fonction des conditions météo.
- Une assiette, un verre et des couverts pour le repas d'arrivée (éco responsable...).
- Une collation sera offerte au raid court, famille et jeune.

Par équipe :

1 Boussole

1 Sifflet

1 téléphone portable en état de marche et batterie chargée.

1 trousse de secours (compresses, désinfectant, pansements à minima)

Porte carte VTT (raid long)

12. Environnement :

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement traversé (vignes, vergers, cultures, forêts, ...) et à ne laisser aucun détritrus dans la nature sous peine de mise hors course.

Tout franchissement de zone de culture devra être opéré en suivant la périphérie de cette dernière ou les pistes d'exploitation. Le non respect de cette consigne pourra aller jusqu'à la mise hors course de l'équipe.

Tout passage dans les zones marquées interdites entraînera la mise hors course immédiate de l'équipe. Empruntez les seuls chemins cartés et autorisés dans ces zones.

13. Pénalités :

Disqualification pour tout abandon de détritrus

30mn de pénalité minimum, pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe, suivant décision des commissaires de course pour :

- Non respect des consignes de sécurité (notamment **code de la route**),
- non respect des zones de culture,
- manque de respect envers les promeneurs, riverains ou organisateurs.

Balise non poinçonnée : voir road book

14. Décharge de responsabilité

Chaque participant renonce dès l'envoi de son bulletin d'inscription, à faire valoir toutes revendications quelle qu'en soit la nature contre l'association Orientation Passion Avignon. Il s'engage sur l'épreuve en toute connaissance des risques inhérents à ce type d'épreuve, suivant la description qui en est faite dans le présent règlement, les documents diffusés sous forme papier ou électronique.

En particulier les cas d'accident, blessures, vols, dégâts, sur bien personnel ou autre, se produisant au cours des épreuves, dans le cadre de la participation à la manifestation.

La progression en pleine nature, l'étalement des concurrents tout au long du parcours peut rendre notamment l'accès des secours plus difficile et être à l'origine de l'aggravation d'un problème de santé dont la prise en charge est ainsi retardée.

Chaque concurrent est informé des garanties limitées inhérentes à l'assurance responsabilité civile de l'organisation.

Si un concurrent refuse de signer cette décharge de responsabilité, l'organisation se réserve le droit de refuser la participation au raid.

15. Repas et ravitaillement :

Les concurrents évoluent en **autonomie totale**. Un point de ravitaillement en eau pourra être mis en place (précisé lors du briefing).

Un ravitaillement complet sera proposée à l'arrivée des courses le samedi.

16. Droits à l'image :

Vu l'article 18-1 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, l'organisation est prioritaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion, y compris ceux présentant des concurrents participant à l'épreuve.

17. Modifications du présent règlement :

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des autorisations qui lui auront été données, de conditions climatiques particulières, d'adaptation du parcours ou des règles de chronométrage.

Elle informera les participants de ces modifications par message ou courrier dans le cas de modifications majeures.

Le dernier règlement en vigueur sera disponible sur les zones d'accueil des compétiteurs lors du retrait des dossards.